

Observations opération dépouillement des élections dans la délégation du 94 (25 Mars 2019)

CR rédigé : Rémi POILLERAT, R12A IDF et CVL

Copil : DJELLEL Khaled, DANON Isabelle, Odile NGWE POUTH, Edwidge HURTAULT,

2 observateurs : Jean Marc ALRIC, Rémi POILLERAT

Déroulement du vote :

Début 10h20

1. Phase 1

Comptage enveloppes reçues : 24, 25, 25, 25, 25 = 124 enveloppes. NPAI : 4 enveloppes

Process :

1. Ouverture enveloppe de correspondance blanche (Odile)
2. Vérification cotisation à jour ou non / numéro adhérent mis sur l'enveloppe (Kalhed et Odile).
 - Option supplémentaire : Raturage quand nom dessus (Isabelle) / étiquette blanche par-dessus (Edwidge)
3. Mise de l'enveloppe dans l'urne (Edwidge)

106 votes validés

4 non à jours cotisations

14 non valides > 5 non identifiable / 1 à non jour de cotisation / 8 valides (mis en enveloppe bleue par une personne neutre sans regarder).

Résultats :

114 votes valides – 5 non identifiables, 5 en carences.

2. Phase 2

Début 12h05

Déroulement du comptage de l'Urne

- 1 ouvre et sort le bulletin de l'enveloppe (Edwidge)

- 1 lit (Isabelle)
- 1 enregistreur (khaled)
- 1 note sur paper board / qu'il y en ait 9 (Odile)

Résultats :

104 votes – 1 blanc – Nuls = 9

1 = 50 + 19 = 69
2 = 34 + 14 = 48
3 = 49 + 19 = 68
4 = 56 + 21 = 77
5 = 43 + 15 = 58
6 = 44 + 17 = 61
7 = 57 + 22 = 79
8 = 55 + 20 = 75
9 = 54 + 26 = 80
10 = 54 + 22 = 76

Observations du copil :

Les membres du Copil font le constat qu'il aurait été souhaitable d'être plus nombreux pour le dépouillement, notamment pour pallier à des déficits fonctionnels liés au handicap.

Pour le pointage des adhérents à jour de cotisation, il a fallu faire des recherches sur Acteur+ car il manquait des adhérents à jour de cotisation dans la liste exportée du logiciel. Cette phase a été plus longue en raison de la procédure mise en place pour rendre anonyme les bulletins de vote (étiquette surlignée au marqueur indélébile + collage d'une étiquette opaque et vierge).

Le Copil a pris soin d'examiner les bulletins considérés comme nul pour un deuxième contrôle.

La décision de les maintenir comme nuls a été prise à l'unanimité.

Observation de Jean Marc Alric observateur et représentant du CAPFD 94

Jean Marc Alric confirme que la procédure du dépouillement a bien été respectée selon les procédures ci-dessous :

Afin de veiller à l'anonymat des votants tout en s'assurant qu'ils sont à jour de cotisation, le Copil des élections a pris la décision suivante pour assurer le dépouillement des bulletins dans de bonnes conditions :

- 1. Extraire de la base de donnée APF France handicap « @cteurs+ » la liste des adhérents à jour de cotisation*
- 2. Trier les enveloppes de correspondance reçues en deux lots :*
 - Lot A : enveloppes de vote provenant d'adhérents à jour de cotisation*
 - Lot B : enveloppes de vote d'adhérents en carence (ou autre)*
- 3. Pour les enveloppes du lot A :*
 - a. Nous allons couvrir au marqueur indélébile puis coller une étiquette vierge opaque sur les coordonnées de l'expéditeur afin de rendre anonyme l'enveloppe.*
 - b. Nous glisserons une à une les enveloppes rendues anonymes, dans une urne, en cochant les votants sur la liste des adhérents à jour de cotisation.*
 - c. Nous ressortirons les enveloppes de l'urne puis nous mélangerons les enveloppes.*
 - d. Nous pourrons ainsi ouvrir chaque enveloppe et procéder au dépouillement.*
- 4. Pour les enveloppes du lot B (adhérents non à jour de cotisation) :*
 - a. Nous mettrons les enveloppes de côté, et les garderons sans les ouvrir*
- 5. Nous garderons toutes les enveloppes de correspondance (au moins jusqu'au 28 juin)*

L'ensemble de cette procédure sera contrôlée par une tierce personne désignée par l'actuel CAPFD ou l'actuel CAPFR, à la condition que cette personne ne soit pas candidate à un CAPFD.

Le déroulement du vote s'est bien déroulé, dans les règles édictées par l'association. Les observateurs peuvent garantir du bien-fondé de ce vote.

Patrick LAFON



Rémi Poillerat



Jean Marc Alric

